



**70e anniversaire
du Débarquement
et de la bataille de Normandie
Installation de la ZCR**

- Conférence de presse -

30 avril 2014



Un week-end exceptionnel



Un week-end **exceptionnel** :

- Week-end de Pentecôte,
- Afflux de touristes (plusieurs centaines de milliers),
- Nombreuses autorités civiles et militaires (19 chefs d'État et de gouvernement présents),
- Multiplicité de cérémonies officielles (près de 30) et des manifestations (plus de 1000).



Un dispositif renforcé de sécurité routière :

- Un contexte difficile en terme d'accidentologie dans le département
 - 10 tués depuis le 1^{er} janvier 2014 contre 5 en 2013
- La nécessité de mesures de circulation particulières
 - Des contrôles routiers intensifiés sur l'ensemble du département
 - Des mesures administratives de régulation du trafic routier dans certaines zones du département le 6 juin : mise en place d'une zone de circulation régulée



La Zone de Circulation Régulée (ZCR)



Pourquoi une organisation particulière ?

- Éviter la saturation du réseau routier du Calvados,
- Assurer la sécurisation des véhicules qui transporteront les vétérans, leur famille et les délégations françaises et étrangères.



Comment faire ?

Mise en place d'une Zone de Circulation Régulée (ZCR)

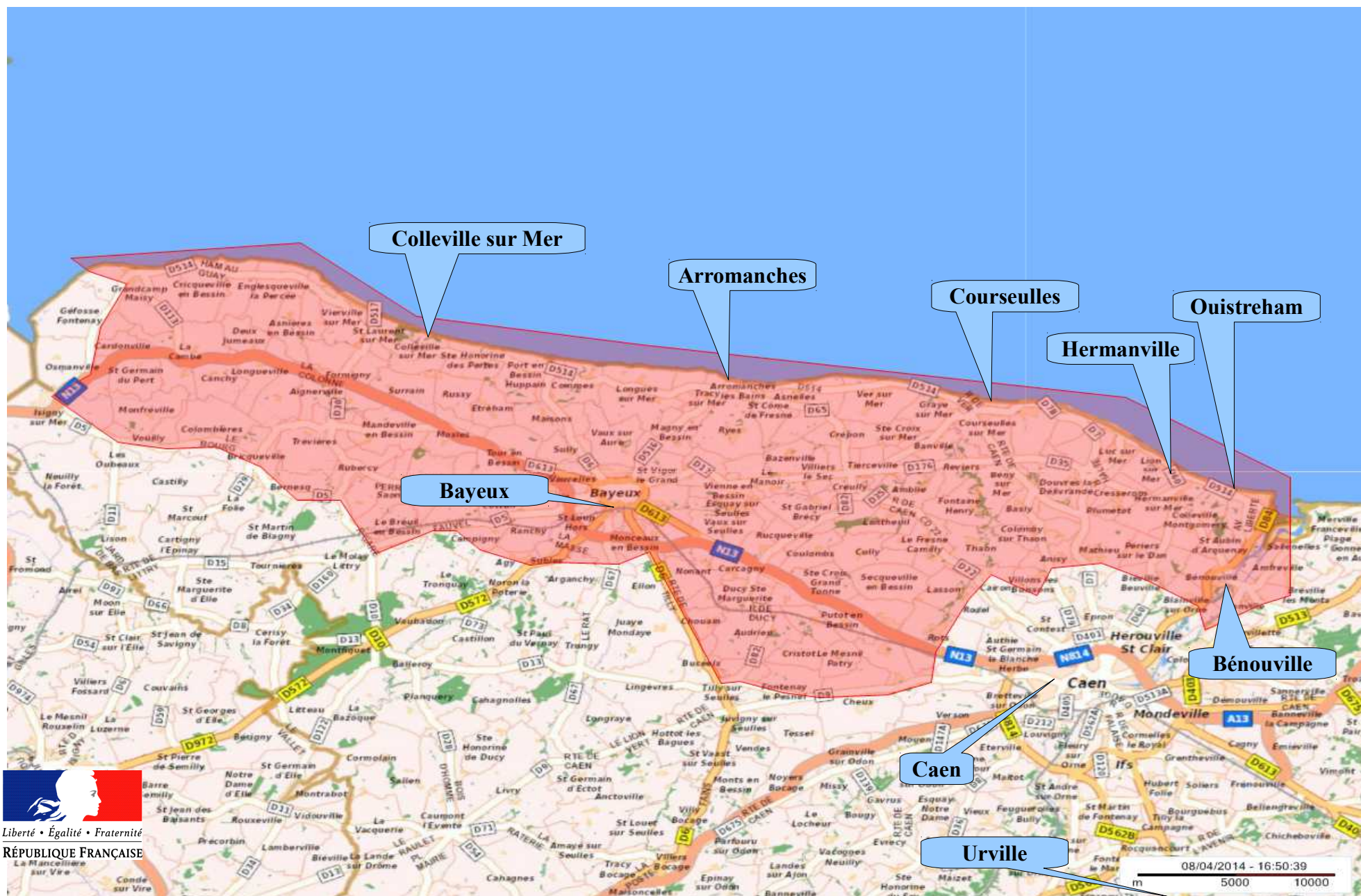
Qu'est-ce qu'une ZCR ?

Une Zone de Circulation Régulée, est une zone où la circulation routière est réservée aux résidents, à leurs proches et aux professionnels.



Préfecture de la Région Basse-Normandie

La Zone de Circulation Régulée





La Zone de Circulation Régulée - ZCR - en **quelques chiffres** :

- 65 km sur 20 km soit 768 km²,
- 87 km de limites terrestres,
- 145 communes,
- environ 130 000 résidents.



Qui est concerné par la ZCR ?

- Les **résidents et leurs proches** des 145 communes de la ZCR
 - habitants permanents et leurs proches non résidents
 - habitants temporaires : en résidence secondaire, locataires d'un gîte, clients d'un hôtel ou d'un camping...
- Les **professionnels** des 145 communes de la ZCR
 - taxis, autocaristes, agriculteurs, artisans...
- Les **acteurs de la vie économique et sociale au quotidien** de la ZCR
 - salariés, professionnels de santé, services à la personne...

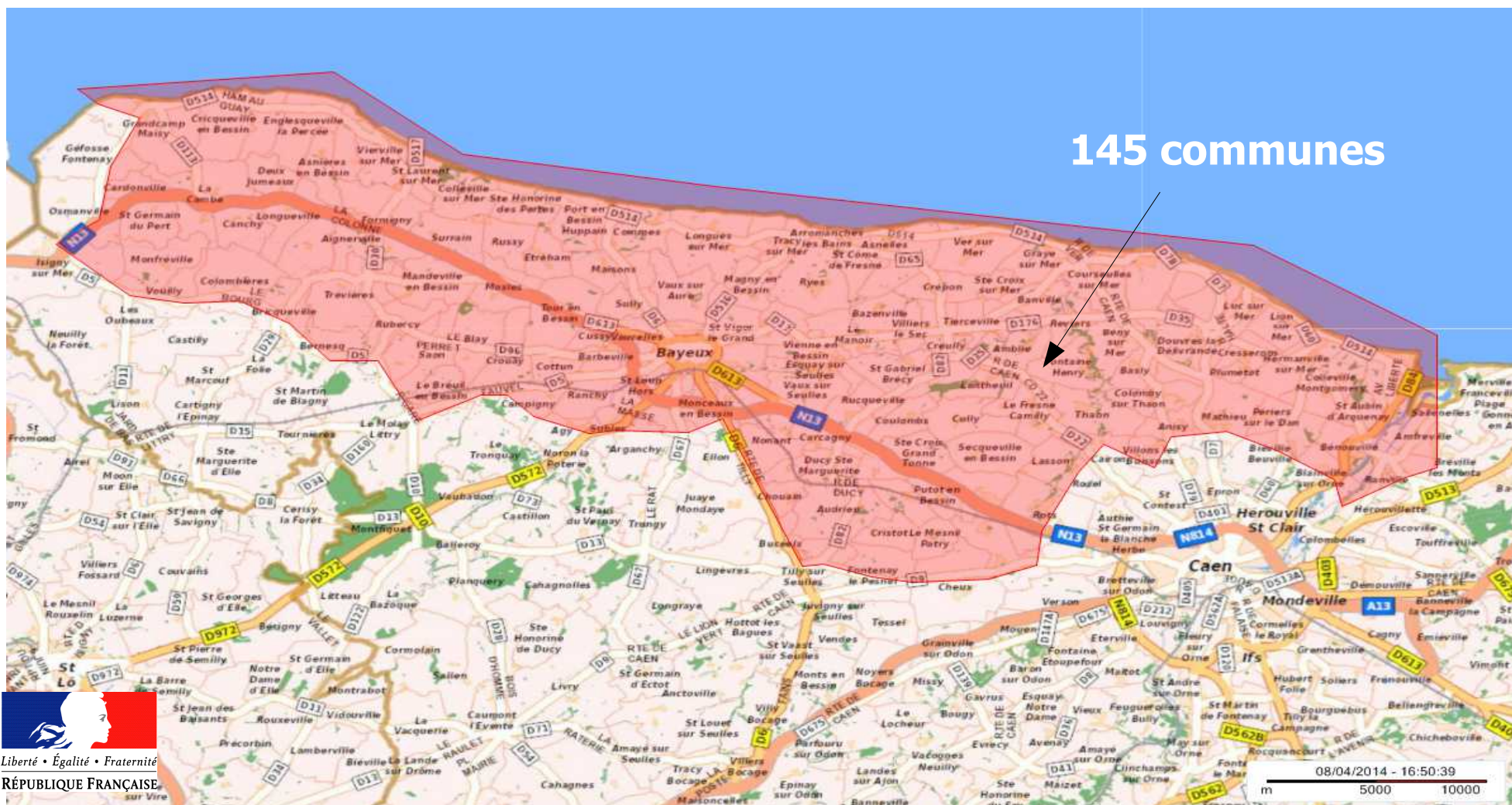


Quand la Zone de Circulation Régulée sera t-elle activée ?

- La ZCR sera activée **uniquement le 6 juin.**
- A l'exception du 6 juin sur certains axes, la circulation dans le département du Calvados sera **totalelement libre.**

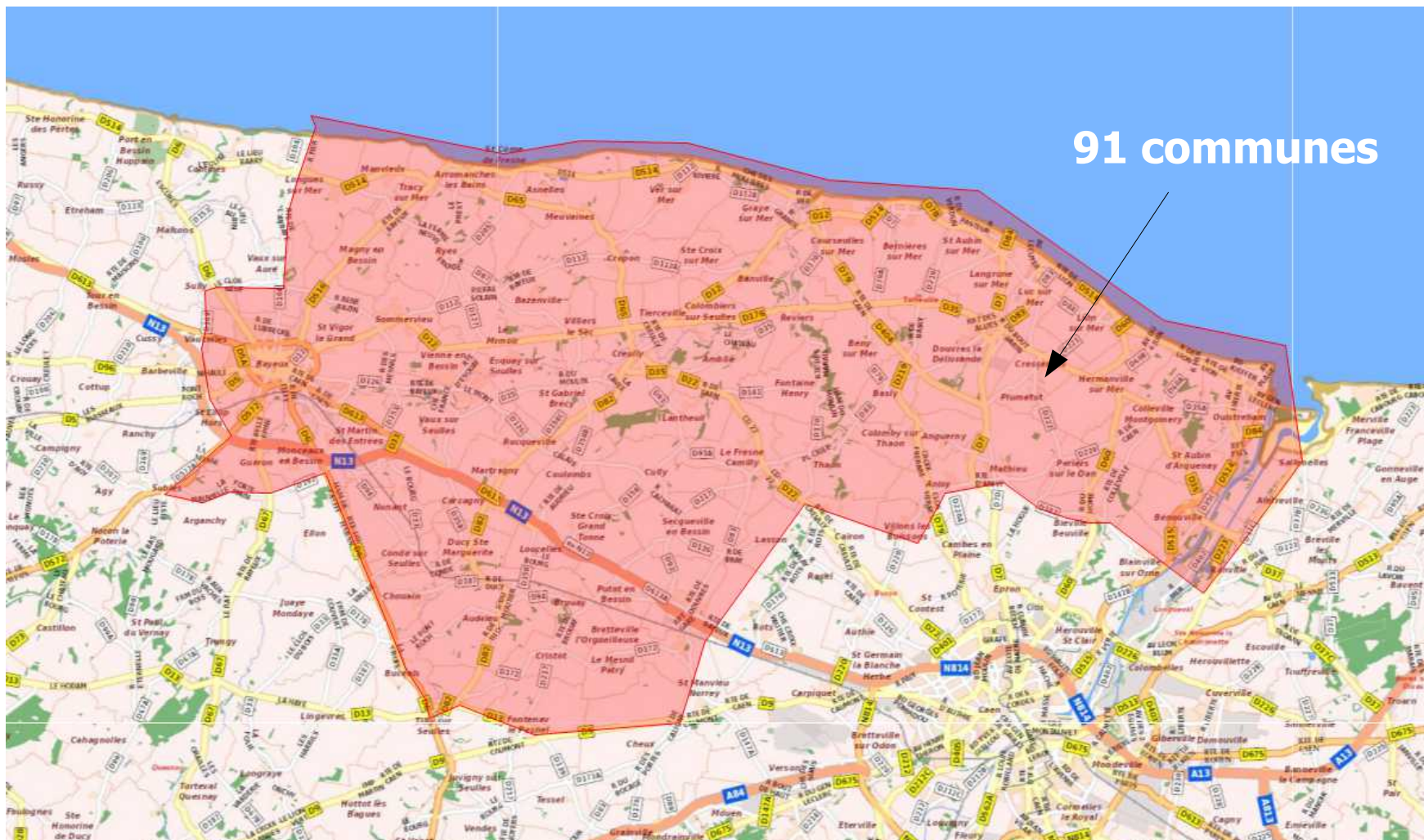
A quelle heure la Zone de Circulation Régulée sera activée ?

- A partir de 6h00 du matin le **6 juin**.



A quelle heure la Zone de Circulation Régulée sera activée ?

- De 14h30 à 18h00 le **6 juin**.





Le stickage des véhicules dans la ZCR



Comment circuler librement dans cette zone ?

Grâce à l'autocollant (sticker) à poser sur votre véhicule

Qu'est-ce que le **stickage** :

- Le stickage consiste à **identifier les véhicules susceptibles de circuler dans la Zone de Circulation Régulée (ZCR)** grâce à un **autocollant** (sticker) afin de fluidifier le trafic.
- 78 postes autorisant le libre passage des véhicules stickés.



Qui délivre les autocollants (stickers) et à qui ?

A titre principal

- Les **maires** des communes concernées par la ZCR :
 - aux **résidents permanents, temporaires et leurs proches** de la ZCR
 - aux **professionnels de la ZCR** (dont gîtes, hôtels, camping)
 - aux acteurs de la vie économique et sociale au quotidien *de la ZCR*

A titre exceptionnel

- La **préfecture** :
 - *aux personnes ne disposant d'aucun lien avec une commune de la ZCR et justifiant d'un intérêt tout particulier à pénétrer dans celle-ci le 6 juin 2014.*



Comment les autocollants (stickers) sont délivrés?

A titre principal

- En **mairie de la ZCR** sur production :
 - de la carte grise
 - d'un justificatif (de domicile, contrat de location de gîte, facture d'hôtel...)

A titre exceptionnel

- En **préfecture (hors ZCR)** sur demande motivée avec fourniture :
 - de la carte grise
 - d'un justificatif
 - > **Par courrier** : enveloppe réponse affranchie à fournir
 - > **A l'accueil de la préfecture** : *dépôt et retrait différé (pas de délivrance immédiate)*



Quand les autocollants (stickers) seront-ils délivrés ?

- En **mairie de la ZCR**
 - du 6 mai jusqu'au 4 juin
- En ***préfecture***
 - du 6 au 30 mai



Préfecture de la Région Basse-Normandie

Points « juste à temps »



Délivrance **exceptionnelle**

- Le jour même, délivrance **exceptionnelle** d'autocollants (stickers) de dernière minute par la gendarmerie dans les points d'entrée (« juste à temps »)
- 9 points de badgeage « juste à temps » :
 - Maisy
 - Molay Littry
 - Subles
 - Tilly-sur-Seulles
 - Saint-Manvieu-Norrey
 - Rots
 - Villons-les-Buissons
 - Mathieu
 - Bénouville



Le 70^e anniversaire
du Débarquement et de la Bataille de
Normandie

N° XXXXXXXXXXXXXXXX

Cette autorisation est délivrée à titre strictement personnel.
Tout usage frauduleux expose son titulaire à des poursuites.



Les axes sécurisés



Gestion de la circulation le 6 juin :

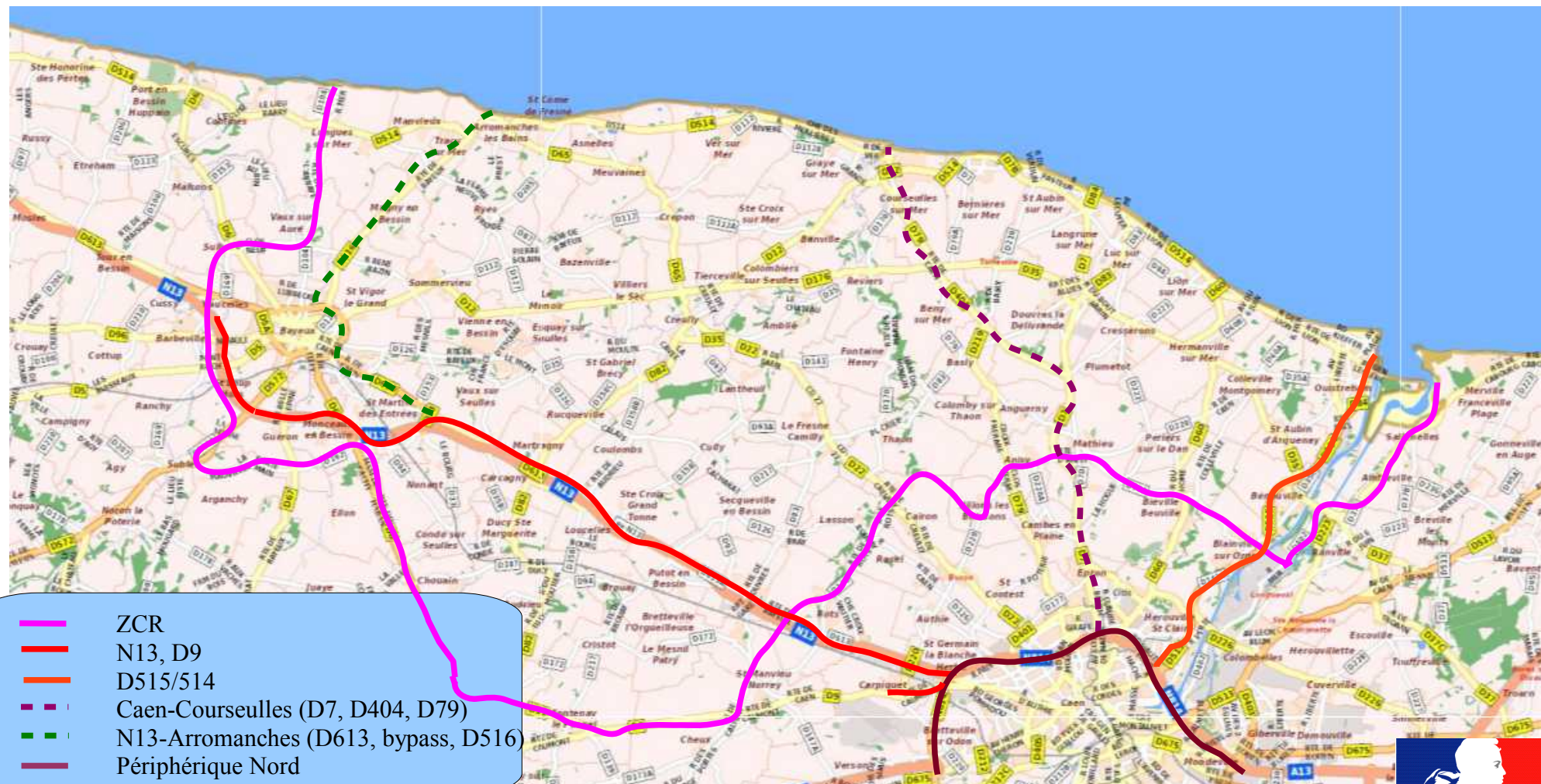
- Trois axes seront fermés une partie de la journée du 6 juin pour assurer le transport en temps voulu des vétérans, de leurs proches, de la logistique et des délégations.
- Les routes menant aux sites des cérémonies seront, elles, régulées ponctuellement le cas échéant pour le passage des convois.

Les axes sécurisés le 6 juin matin



- ZCR
- N13, D9 et D515/514
- Caen-Hermanville (D7, D221, D35, D60)
- N13-Arromanches (D613, bypass, D516)
- N13-Colleville (D517, D514)

Les axes sécurisés le 6 juin après-midi





Axes fermés
pour accès aux cérémonies



Préfecture de la Région Basse-Normandie ZCR et axes sécurisés 6 juin



La RN13 entre Caen et Carentan

- Elle sera fermée en deux temps :

- De 6h00 à 18h00 entre Caen (échangeur 8 du Bessin) et Bayeux (échangeur 38 de la Madelaine)
- De 6h00 à 14h30 entre Bayeux (échangeur 38 de la Madelaine) et Carentan



**6 JUIN – D-DAY
RN 13
CAEN – BAYEUX
FERMEE
DE 6H A 18H**



**6 JUIN – D-DAY
RN 13
BAYEUX – CARENTAN
FERMEE
DE 6H A 14H30**



**6 JUIN – D-DAY
RN 13
BAYEUX – CAEN
FERMEE
DE 6H A 18H**



**6 JUIN – D-DAY
RN 13
CARENTAN - BAYEUX
FERMEE
DE 6H A 14H30**



Préfecture de la Région Basse-Normandie

ZCR et axes sécurisés 6 juin



La RN13 entre Caen et Carentan

6h00-14h30



-  ZCR
-  N13 Périphérique Caen (échangeur 8 du Bessin) à Carentan



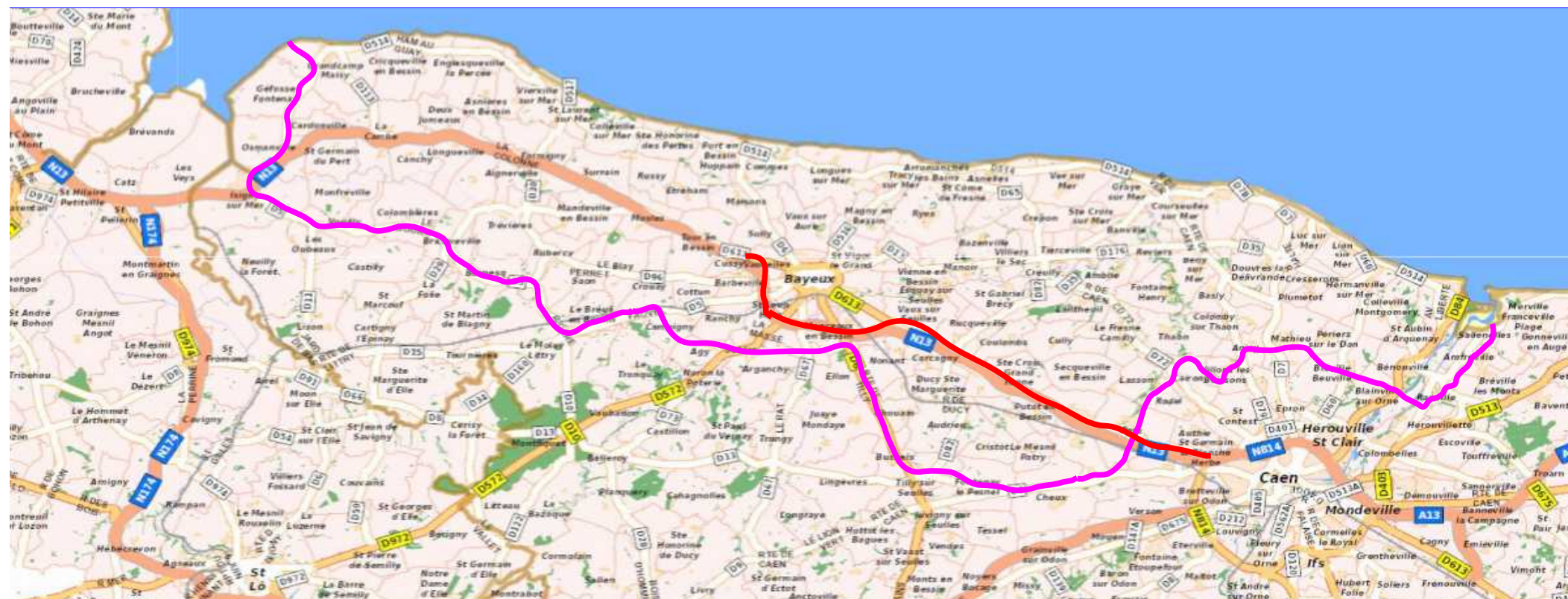
Préfecture de la Région Basse-Normandie

ZCR et axes sécurisés 6 juin



La RN13 entre Caen et Bayeux

6h00-18h00



- ZCR
- N13 Périrépartiteur Caen (échangeur 8 du Bessin) à l'échangeur 38 de la Madelaine



Préfecture de la Région Basse-Normandie ZCR et axes sécurisés 6 juin



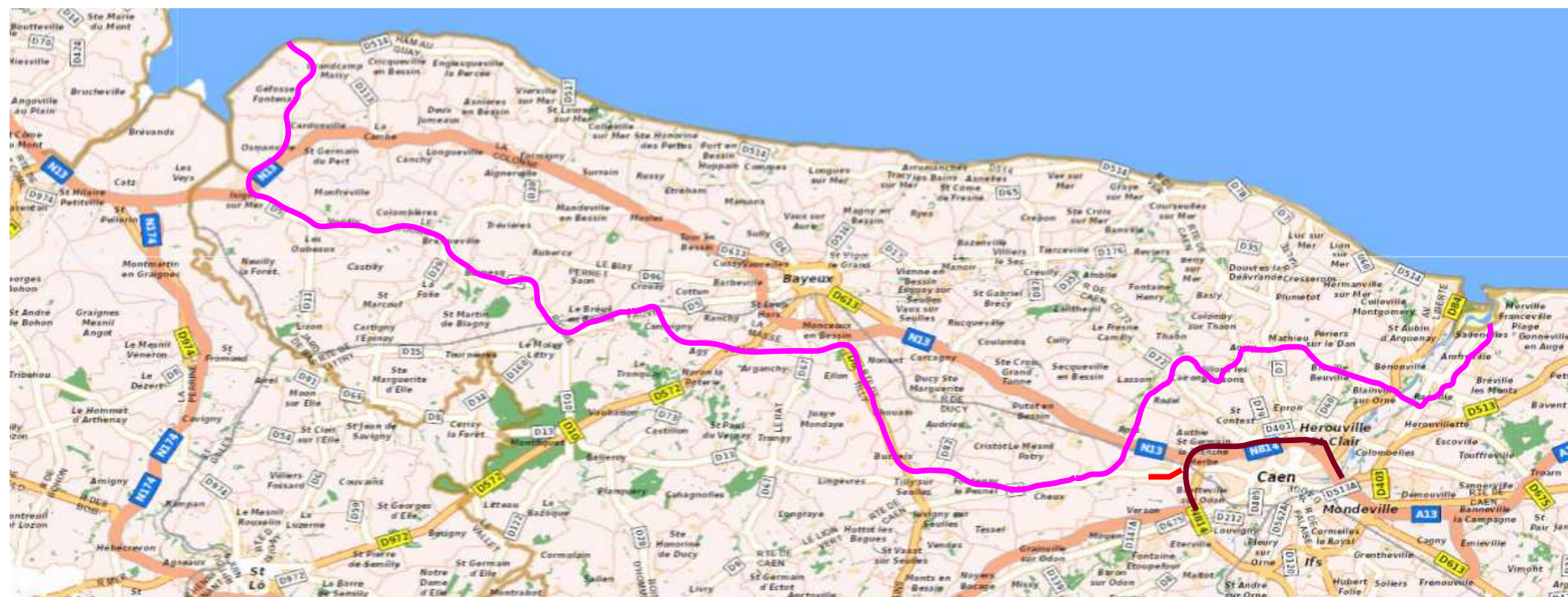
Périphérique Nord de Caen

- Le périphérique Nord sera fermé de la porte de Paris à la porte de Bretagne dans les deux sens de 10h00 à 18h00



**6 JUIN – D-DAY
PERIPHERIQUE NORD
PORTE DE PARIS
PORTE DE BRETAGNE
FERME
DE 10H A 18H**

Périphérique Nord de Caen



 ZCR

 Périphérique Nord (porte de Bretagne à porte de Paris)



Préfecture de la Région Basse-Normandie ZCR et axes sécurisés 6 juin



La 4 voies entre Caen et Ouistreham D515/514

- Elle sera fermée de 6h00 à 18h00 dans le sens Caen (porte d'Angleterre) - Ouistreham
 - Elle sera fermée de 9h30 à 18h00 dans le sens Ouistreham - Caen (porte d'Angleterre)
- > itinéraire de déviation, D60 et D79



**6 JUIN – D-DAY
D515/514
CAEN – OUISTREHAM
FERMEE
DE 6H A 18H**



**6 JUIN – D-DAY
D515/514
OUISTREHAM - CAEN
FERMEE
DE 9H30 A 18H**



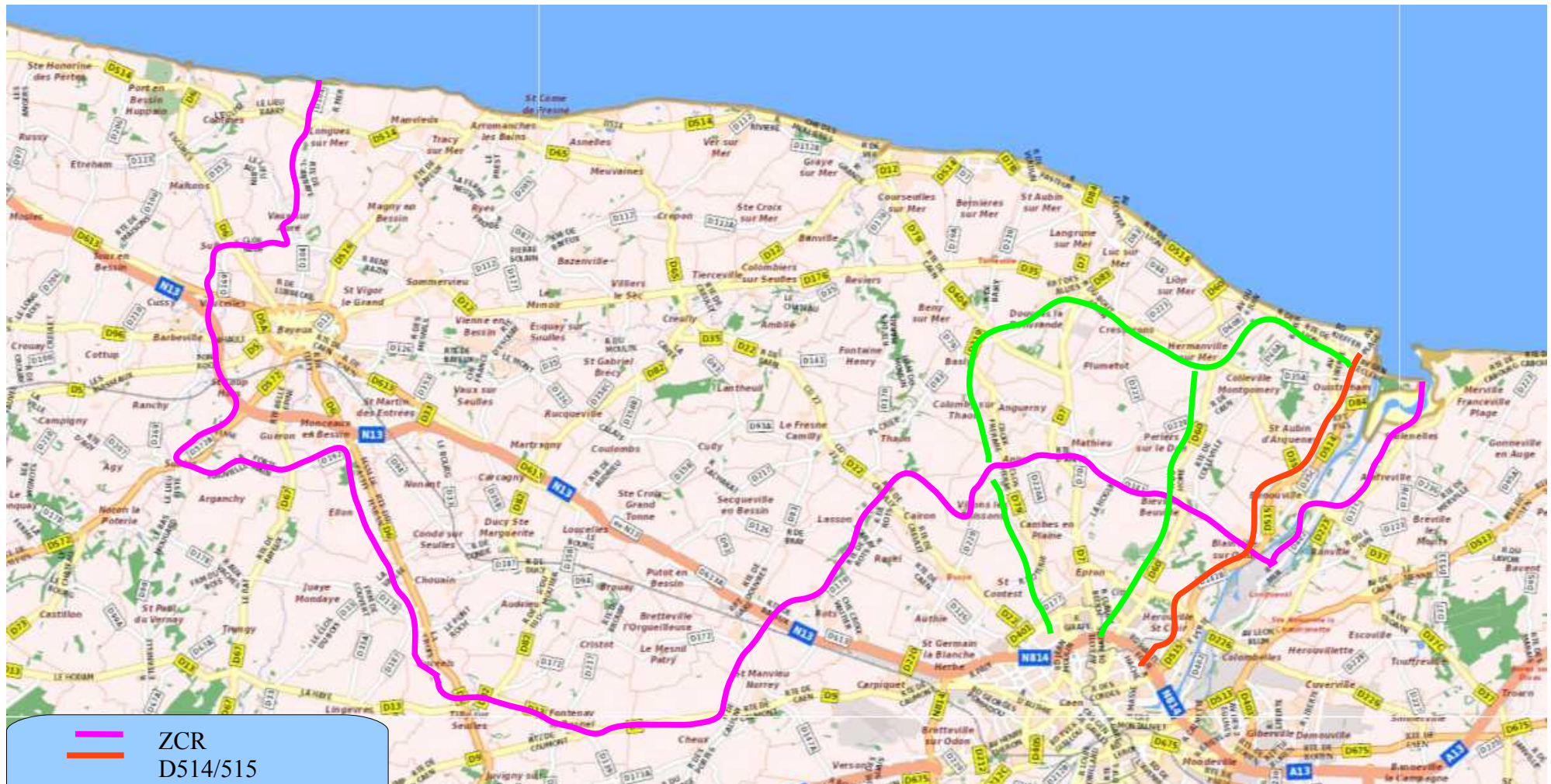
Préfecture de la Région Basse-Normandie

ZCR et axes sécurisés 6 juin



La 4 voies entre Caen et Ouistreham RD515/514

Itinéraires de substitution Caen/Ouistreham



— ZCR
— D514/515
— D60-D79 itinéraire bis



Axes régulés dans la journée
pour accès aux cérémonies



Préfecture de la Région Basse-Normandie ZCR et axes sécurisés 6 juin matin



N13 à Colleville-sur-mer

- Un axe sera régulé depuis le carrefour N13/D517 à Formigny jusqu'au cimetière US dans les deux sens en matinée pour la cérémonie binationale franco-américaine
- Des perturbations seront possibles sur l'axe Mosles, Russy, Ste Honorine de Pertes, Colleville/Mer



**6 JUIN – D-DAY
D517/514
FORMIGNY -
COLLEVILLE
FERMES
MATINEE**



**6 JUIN – D-DAY
PERTURBATIONS
MOSLES-RUSSY-Ste
HONORINE de PERTES-
COLLEVILLE
MATINEE**

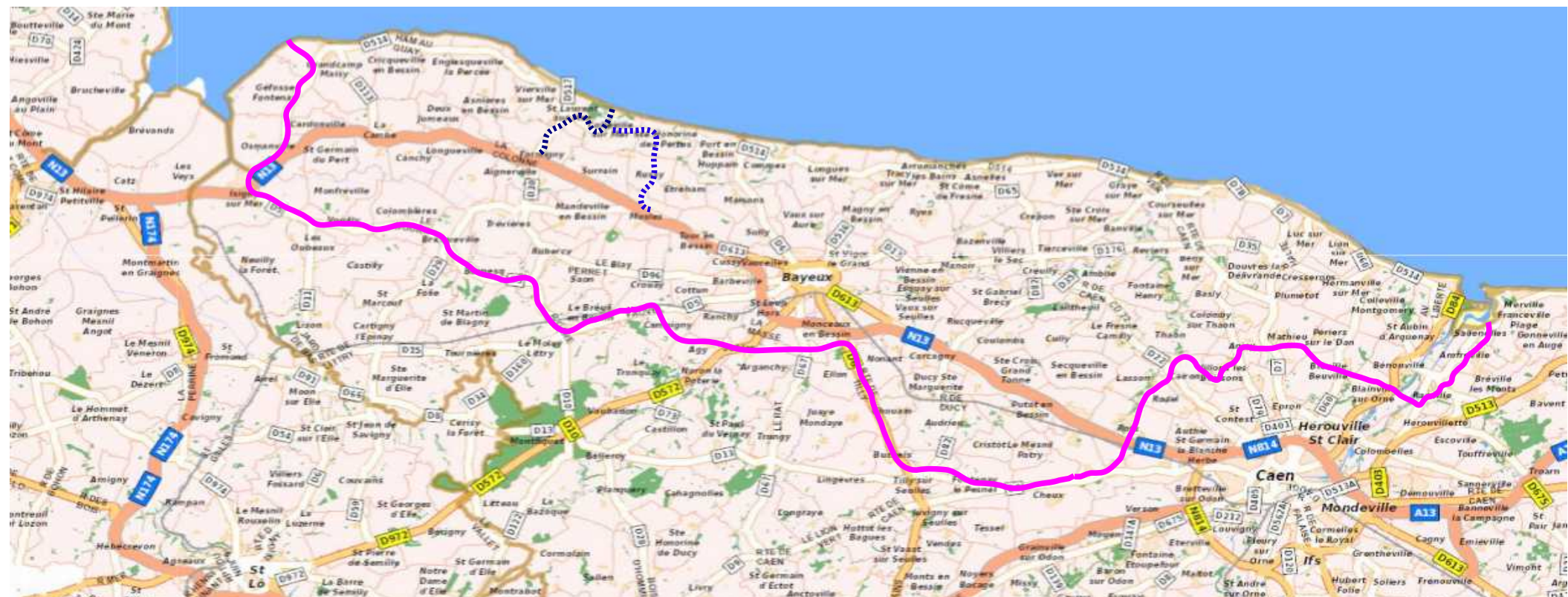


Préfecture de la Région Basse-Normandie

ZCR et axes sécurisés 6 juin matin



N13 à Colleville-sur-mer



ZCR

N13-D517/514

Moles-Russy-Ste Honorine-Colleville



Préfecture de la Région Basse-Normandie ZCR et axes sécurisés 6 juin



N13 à Arromanches

L'axe sera régulé de la D613 entre l'échangeur 36 de la N13 et le bypass et la D516 jusqu'à Arromanches dans les deux sens :

- en matinée pour la cérémonie binationale franco-néerlandaise
- en fin d'après midi pour la cérémonie nationale britannique



**6 JUIN – D-DAY
D613, bypass, D516
BAYEUX -
ARROMANCHES
FERMES
MATINEE**



**6 JUIN – D-DAY
D613, bypass, D516
BAYEUX -
ARROMANCHES -
FERMES
FIN APRES MIDI**



Préfecture de la Région Basse-Normandie

ZCR et axes sécurisés 6 juin



N13 à Arromanches





Préfecture de la Région Basse-Normandie ZCR et axes sécurisés 6 juin matin



Caen à Hermanville-sur-mer (D7, D221, D35, D60)

- L'axe sera régulé depuis l'échangeur 5 de la Côte de Nacre sur le périphérique de Caen jusqu'à Hermanville-sur-mer via les D7, D221, D35 et D60 dans les deux sens en matinée pour la cérémonie binationale franco-norvégienne



**6 JUIN – D-DAY
D7, D221, D35, D60
CAEN - HERMANVILLE
FERMEES
MATINEE**

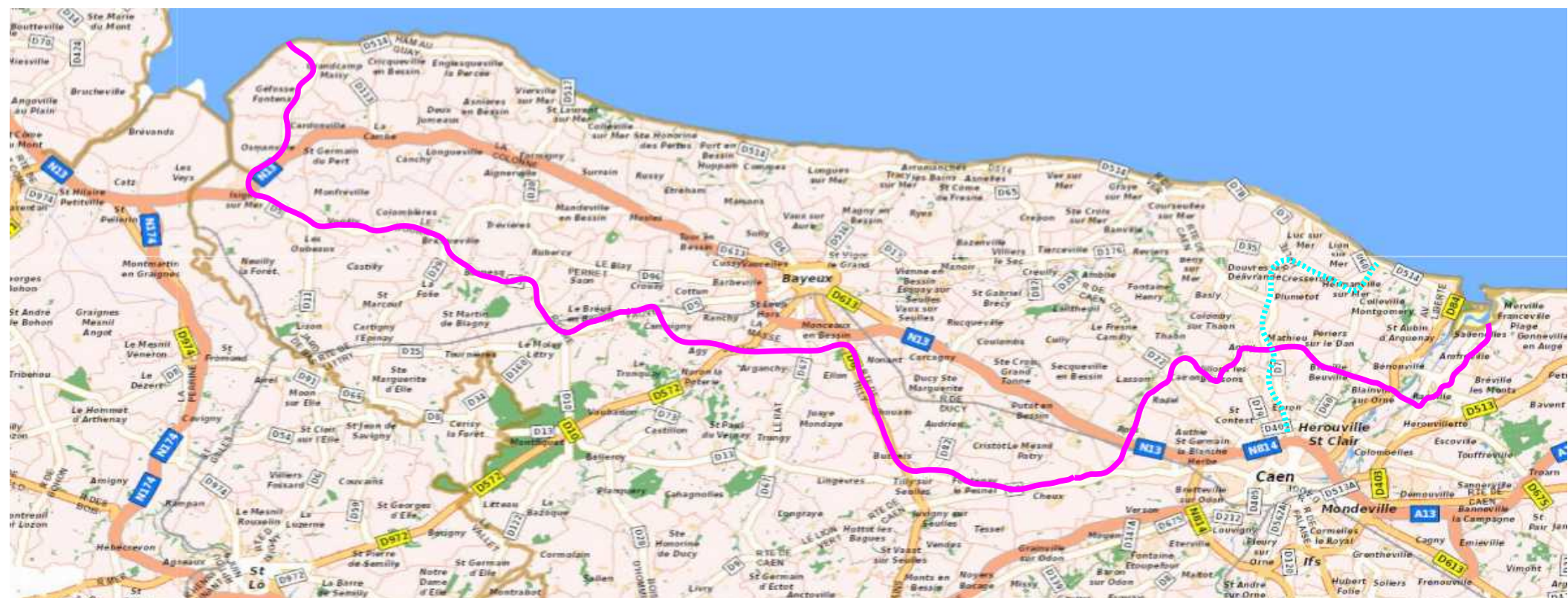


Préfecture de la Région Basse-Normandie

ZCR et axes sécurisés 6 juin matin



Caen à Hermanville-sur-mer (D7, D221, D35, D60)



- ZCR
- Caen-Hermanville (D7, D221, D35, D60)



Préfecture de la Région Basse-Normandie ZCR et axes sécurisés 6 juin



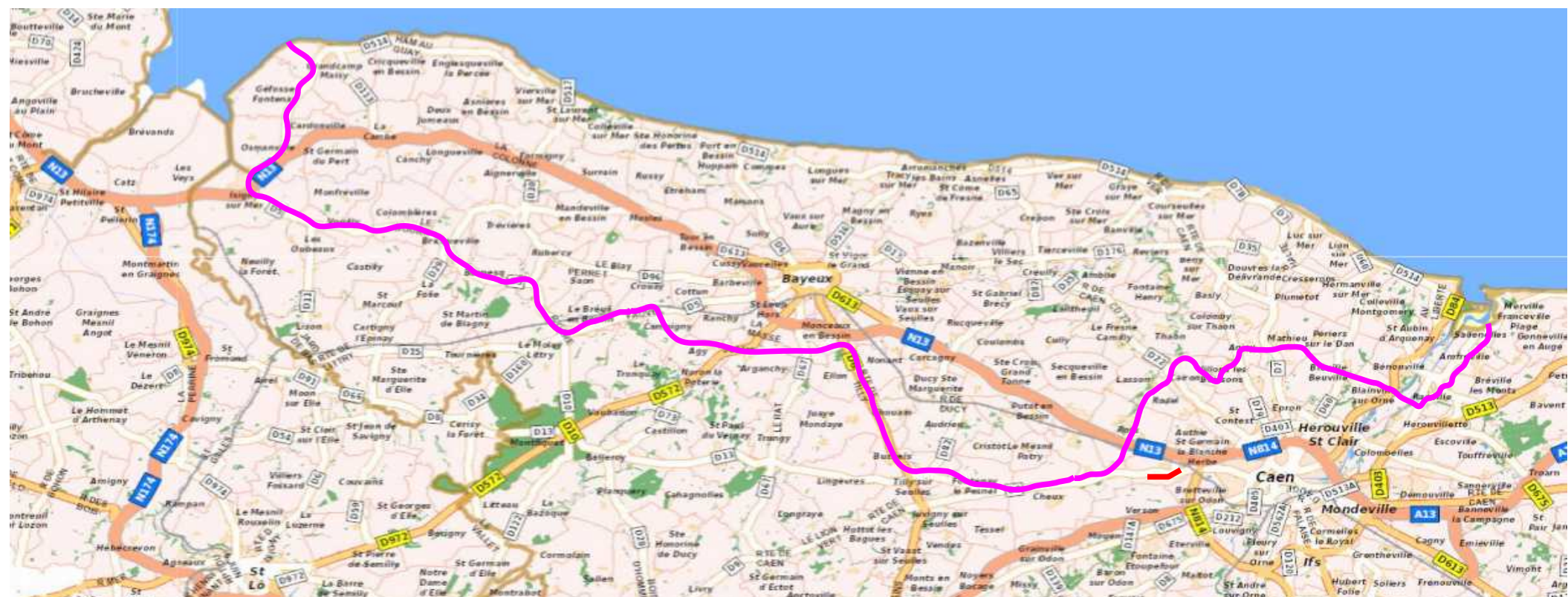
D9 jusqu'à Carpiquet

- La D9 sera régulée du périphérique à l'aéroport de Carpiquet en matinée et en fin d'après-midi.



**6 JUIN – D-DAY
D9 CARPIQUET
PERIPHERIQUE
FERME
MATINEE
ET
FIN APRES-MIDI**

D9 jusqu'à Carpiquet



- ZCR
- D9 Carpiquet (périphérique à aéroport)



Préfecture de la Région Basse-Normandie ZCR et axes sécurisés 6 juin après-midi



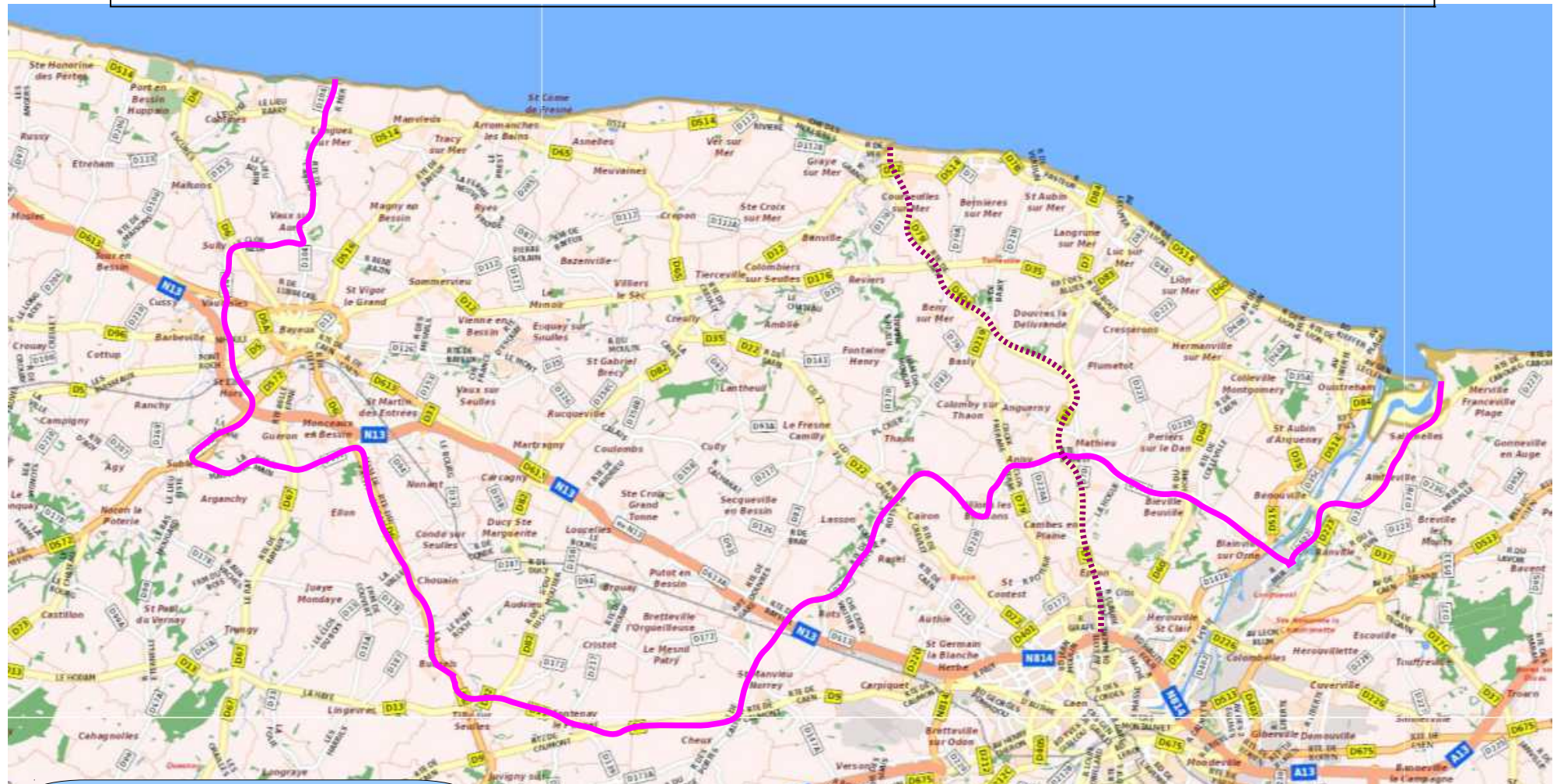
Caen à Courseulles-sur-Mer (D7, D404, D79)

- L'axe sera régulé dans les deux sens dans l'après-midi pour la cérémonie binationale franco-canadienne



**6 JUIN – D-DAY
D7, D404, D79
CAEN - COURSEULLES
FERMEES
APRES-MIDI**

Caen à Courseulles-sur-Mer (D7, D404, D79)



— ZCR
..... Caen-Courseulles (D7, D404, D79)



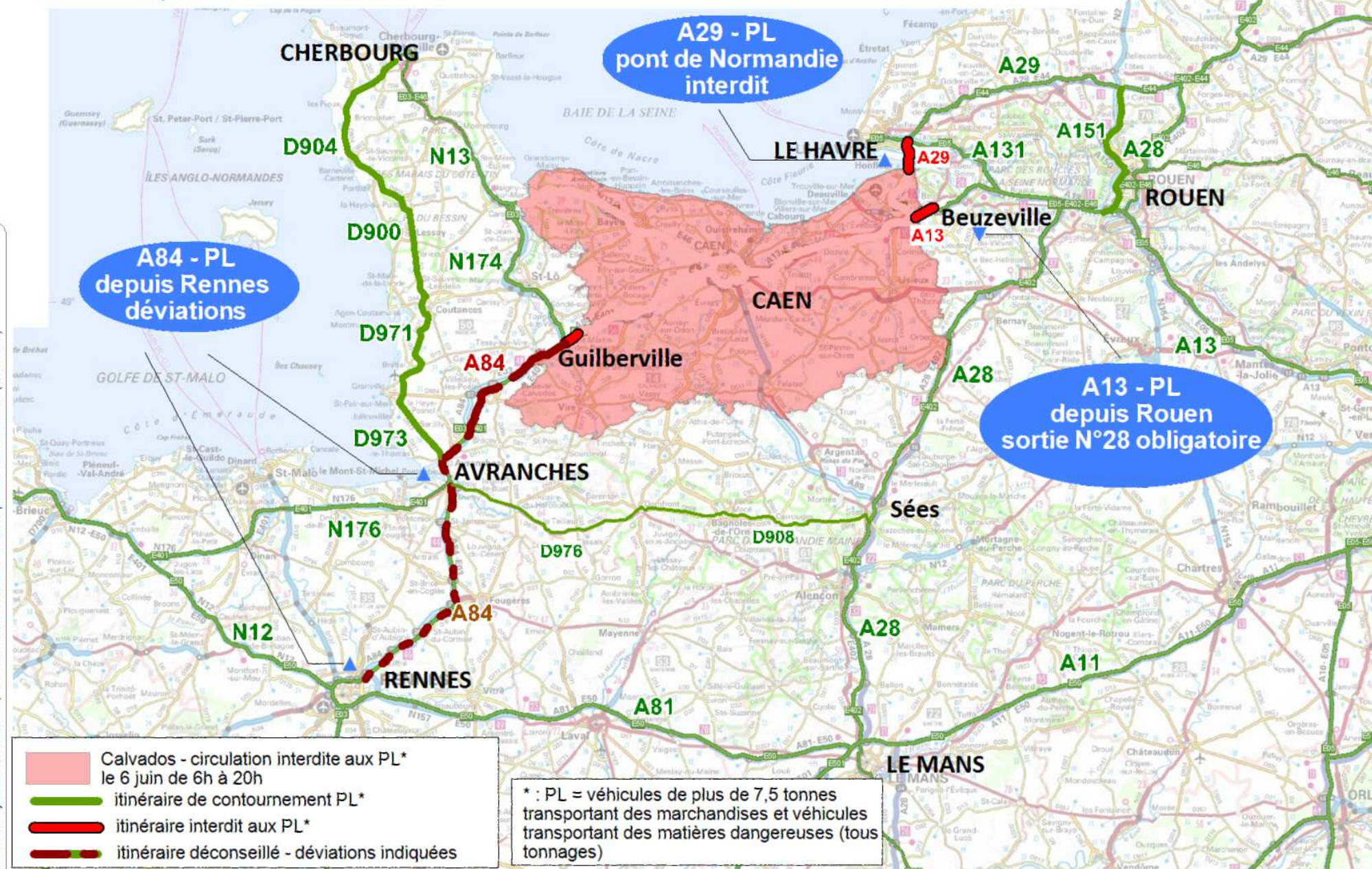
Mesures particulières pour les poids lourds le 6 juin

Interdiction de circuler entre **6h00 et 20h00** dans le Calvados :

- pour les **Poids Lourds de plus de 7,5 tonnes,**
- pour tous les **transports de matières dangereuses.**

Cette interdiction de circuler ne s'applique pas aux transports de passagers et transports en commun.

Mesures particulières pour les poids lourds le 6 juin de 6h à 20h





Itinéraires de délestage dans le grand Ouest du 5 au 8 juin 2014

- Les événements rapprochés des cérémonies du 6 juin, du départ de la solitaire du Figaro et de la Pentecôte risquent de mener à saturation des routes du Calvados et de générer bouchons et accidents.
- Pour l'éviter, un itinéraire de délestage est mis en place (principalement par l'A28 Rouen-Le Mans) pour tous les véhicules en simple transit dans le Calvados. Par exemple pour des liaisons Nord-Sud (Calais-Rennes, Lille-Bordeaux...) ou Est-Ouest (Paris-Cherbourg...).
- Cet itinéraire sera **très fortement conseillé à tous les véhicules du 5 au 8 juin** et **obligatoire pour les poids lourds le 6 juin**.

Itinéraires de contournement (délestage) du Calvados dans le grand Ouest du 5 au 8 juin 2014

